

Metz, le

Affaire suivie par :
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement,
Aménagement
Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air
Prénom Nom : Anne MOUGIN
Tél : 03 88 13 07 32
Mél : anne.mougin@developpement-durable.gouv.fr

Comité local de l'air de l'Agglomération de Metz

Réunion du 27 janvier 2026

Ce compte-rendu est complémentaire à la présentation support de la réunion (à télécharger sur le site internet de la DREAL)

1- Ouverture de la séance par Monsieur Philippe adjoint à la directrice de la DCAT

Monsieur Philippe remercie tous les participants pour leur présence et excuse le secrétaire général qui n'a pas pu présider cette réunion.

Il rappelle la fusion des communautés d'agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch depuis le 1er janvier 2026, donnant naissance à Thionville Fensch Agglomération, une entité de 23 communes comptant environ 160 000 habitants. Il précise que le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) en cours de révision s'étend désormais sur 6 EPCI et non plus 7.

Il indique que le travail collectif est nécessaire pour relever le défi d'un air de meilleure qualité pour tous, ce qui reste un enjeu majeur de santé. L'actualité nous y invite, avec la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air, s'inscrivant dans l'objectif européen de « zéro pollution » d'ici 2050, dont les travaux de transposition pilotés par le ministère de la transition écologique ont débuté et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

Il rappelle la tendance de la pollution atmosphérique en France, avec la diminution globale des concentrations de nombreux polluants, grâce aux efforts dans de nombreux secteurs. Cette baisse reste cependant insuffisante pour atteindre les objectifs climatiques.

Il rappelle les éléments saillants du dernier Comité Local de l'Air (CLA), et en particulier la confirmation du nouveau périmètre du PPA et le lancement de la concertation partenariale avec la Fabrique des actions.

Il précise que la réunion de ce jour est l'occasion de présenter les premiers résultats de ce travail partenarial ainsi qu'une proposition de scénario pour la modélisation, de faire un point sur le plan chauffage au bois en voie de finalisation, et de valider collectivement la structure globale de PPA révisé afin de poursuivre les travaux de finalisation nécessaire.

Il ajoute que ce futur PPA viendra compléter et soutenir les programmes d'actions des collectivités, dont les Plan Air Climat Énergie Territorial (PCAET), tous approuvés ou en cours d'élaboration.

Il cède la parole à la DREAL, qui va présenter l'ordre du jour et poursuivre l'animation de la rencontre.

2- Objectifs de la séance – Monsieur Mazoyer directeur adjoint de la DREAL Grand-Est

Monsieur Mazoyer précise que la réunion d'aujourd'hui permettra de faire un point d'étape complet sur les différentes démarches, comme les actualités nationales avec la transposition de la directive européenne, et la démarche locale de révision du PPA, et la validation des grands axes du plan d'actions proposé avant de poursuivre les travaux de consolidation des fiches actions.

Monsieur Mazoyer ajoute qu'un scénario pour la modélisation du PPA sera également partagé au cours de la séance, ainsi qu'un point sur le plan chauffage domestique au bois.

3- Actualités nationales autour de la qualité de l'air

Madame Mougin présente la révision de la directive européenne sur la qualité de l'air, adoptée fin 2024.

Cette directive impose des normes plus strictes pour les polluants atmosphériques, rapprochant les seuils européens des recommandations de l'OMS. Elle introduit notamment des seuils d'information et d'alerte pour les particules PM_{2,5} et certains seuils abaissés pour les autres polluants (NO₂, O₃ et SO₂). Elle modernise la surveillance de la qualité de l'air et renforce les outils de suivi pour une meilleure protection de la santé publique et de l'environnement. La transposition en droit français étant attendue pour décembre 2026, les travaux pilotés par le ministère de la transition écologique, débutés fin 2024, se poursuivent, en associant les DREAL (notamment la DREAL Grand Est).

Madame Cornette demande un rapide rappel de la procédure d'alerte pour les industriels en termes de délais.

Monsieur Mazoyer rappelle qu'une procédure d'information et de recommandation (PIR) est mise en œuvre dès le premier jour de dépassement du seuil d'information et de recommandation (SIR), puis qu'une procédure d'alerte est déclenchée les jours suivants en cas de persistance du dépassement, avec l'application de mesures d'urgence notamment sur secteur industriel.

Monsieur Courty précise qu'en cas de déclenchement d'une PIR, l'industriel est tenu de mettre en œuvre les mesures spécifiques prévues par arrêté préfectoral. Un bilan sur les conditions d'application et de mise en œuvre de ces mesures est ensuite fourni par l'industriel à l'inspection des installations classées de l'Unité Départementale de la DREAL. Monsieur Courty souligne que la gestion des épisodes de pollution atmosphérique évoqués ici sont à distinguer de la gestion d'une pollution industrielle particulière.

4- Démarche de révision du PPA

Madame Mougin présente la démarche de révision du PPA et ses finalités.

Monsieur De Hemmer présente le planning associé à cette démarche de révision.

Il précise qu'une phase de consultations réglementaires est à prévoir avant approbation, d'où l'importance d'une validation de la structure globale du projet de PPA lors ce comité, afin de poursuivre le travail de finalisation en vue d'une approbation du PPA fin 2026.

Monsieur Mazoyer souligne ce point et précise une prochaine étape de validation des fiches actions finalisées lors du troisième CLA, à prévoir mi 2026.

5- Proposition de plan d'action et information sur la complétude des fiches actions

Monsieur De Hemmer présente le plan d'actions proposé autour de 5 axes (mobilité, habitat, industrie, agriculture et gouvernance). Le projet de plan se compose de 30 fiches actions, dont 21 actions existantes (issues des PCAET) à renforcer et 9 nouvelles actions à déployer sur le territoire du PPA, soit 116 sous-actions.

Il ajoute que les ateliers ont permis de formuler des propositions de mesures pour chaque action, basés sur des exemples concrets et s'adaptant aux contextes locaux. Cette traduction opérationnelle fera l'objet de relectures techniques des participants avant soumission à une validation politique avec les nouvelles équipes municipales et communautaires.

Monsieur Mazoyer précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une validation de la structure du plan et des actions phares, et non d'une validation dans le détail.

Monsieur De Hemmer présente les fiches actions pour chacun des axes, et invite les membres du CLA à réagir.

Pour l'axe agriculture, 6 fiches actions sont identifiées (4 porteurs identifiés).

Il présente l'axe mobilité, avec 11 fiches actions (6 porteurs identifiés) et souligne la volonté d'une politique locale affirmée avec 8 actions portées par des EPCI non Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Il précise qu'une action concerne la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Metz. A ce stade, la suppression des ZFE n'est pas encore juridiquement effective mais pourrait être confirmée prochainement.

Monsieur Mazoyer ajoute qu'il s'agit d'une suppression de la notion de ZFE, mais qu'il est possible de conserver des actions dans l'esprit de ce dispositif si la collectivité le souhaite.

Monsieur Densa précise que cette action contribue à améliorer la qualité de l'air au centre de la ville de Metz avec le développement d'autres modes de transport pour réduire la part des véhicules fortement émetteurs.

Madame Reurer ajoute que cette action reste un des leviers pour améliorer la qualité de l'air et propose de reformuler l'action en supprimant le terme de ZFE.

Monsieur Mazoyer souligne que certaines agglomérations ayant mis en place une ZFE souhaitent conserver ce bénéfice en s'adaptant au nouveau contexte et à la réglementation.

Monsieur De Hemmer présente les 5 fiches actions relatives à l'industrie, à l'énergie et aux déchets (5 porteurs identifiés).

Il présente ensuite les 4 fiches actions relatives à la gouvernance, à la coopération et à la sensibilisation, dont 3 sont portées par la DREAL. Il précise que l'objectif de cet axe est de renforcer la sensibilisation et la formation de divers publics autour des enjeux de la qualité de l'air.

Madame Glanchard note qu'une sensibilisation des lycéens est prévue, mais pas des collégiens.

Monsieur De Hemmer répond qu'il s'agit d'un oubli qui sera corrigé.

Monsieur De Hemmer présente enfin les 4 fiches actions relatives à l'habitat et au tertiaire (3 porteurs identifiés), et cite notamment le plan bois.

Monsieur Rogovitz questionne au sujet de la pérennité du Fonds Air Bois. Le Fonds Air Bois de Metz Métropole est mis en place pour 3 ans (2025-2027) et la collectivité souhaiterait le poursuivre jusqu'en 2030.

Monsieur Mazoyer répond que les financements ne sont pas renouvelés automatiquement et invite l'ADEME à préciser s'il y a une visibilité sur le dispositif pour les prochaines années.

Monsieur Flahaut précise que le renouvellement est toujours possible en 2026, mais qu'il ne dispose pas de visibilité au-delà. Le point de vigilance est bien pris en compte.

6- Actualités locales autour de la qualité de l'air

Madame Mougin présente la démarche du plan chauffage domestique au bois. Celui-ci résulte d'une obligation issue de la loi « Climat et résilience » pour les territoires soumis à l'élaboration d'un PPA. Le plan d'actions s'articulera principalement sur les objectifs suivants :

- La réduction de 50% des émissions de particules fines PM_{2,5} issues du chauffage au bois domestique d'ici 2030 par rapport à 2020,
- L'accélération du renouvellement du parc d'équipements domestiques de chauffage au bois vers des équipements les plus performants,
- L'accompagnement au changement des pratiques autour du combustible bois pour favoriser l'usage d'un combustible de qualité ainsi que de bonnes pratiques d'allumage et d'entretien,
- L'accélération et l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements résidentiels.

Elle précise que le projet de plan, constitué de 6 volets, a été soumis à consultations courant 2025 et est en cours d'ajustement suite aux réserves émises.

Monsieur Mazoyer rappelle que le plan chauffage domestique au bois sera partie intégrante du PPA et constituera son volet bois. Pour autant, il constitue aussi un plan autoportant juridiquement, et doit donc faire l'objet de consultations et d'approbation indépendamment du PPA. La prise en compte des retours des consultations est en cours (60 retours dont 7 défavorables et 2 réservés). Monsieur Mazoyer ajoute que des réponses seront apportées aux collectivités ayant formulé des remarques ou des réserves afin d'apporter des précisions en vue de proposer l'approbation du plan à monsieur le préfet au premier semestre 2026.

7- Temps d'échange et validation du plan d'actions

Monsieur De Hemmer propose un temps d'échange avant validation du plan d'actions.

Madame Cornette évoque les territoires ruraux dans lesquels il peut être mal perçu de demander aux communes boisées de ne plus se chauffer au bois et demande si des actions de sensibilisation sont prévues dans le plan bois.

Elle souhaite également savoir s'il y a l'ambition de construire une filière pellets locale comme pour la mise en place de la méthanisation dans le Grand Est.

Monsieur Mazoyer répond que le plan chauffage au bois permettra de continuer à se chauffer au bois. C'est un plan avant tout incitatif qui comprend entre autres un plan

d'accompagnement et de sensibilisation, la promotion d'un combustible de qualité, une charte d'engagement, la rénovation énergétique des logements ou encore l'amélioration de la performance des équipements de chauffage au bois.

Monsieur Mazoyer précise que le plan doit aussi comprendre au moins une mesure de restriction. La seule interdiction retenue à ce jour concerne l'installation de chauffages au bois non performants dans les constructions neuves. Cette interdiction est cohérente avec la réglementation de la construction en vigueur.

Madame Mouy ajoute que le plan bois identifie ATMO, les EPCI, la DREAL ou encore FIBOIS comme partenaires participants à la sensibilisation.

Monsieur Mazoyer indique que des mesures sont effectivement déjà prévues dans le plan bois mais qu'il sera toujours possible de les affiner et de les ajuster dans le PPA.

Monsieur Rogovitz souligne l'importance d'affiner les intitulés pour mobiliser les acteurs et faciliter le travail de terrain. La sensibilisation nécessite une présence locale, pour aller vers les gens et convaincre.

Monsieur Mazoyer précise que le plan bois reste très lié au Fonds Air Bois avec effectivement une animation locale.

Madame Zeimeth (ALEC) précise que l'ALEC assure une information globale pour préparer un projet cohérent quand un particulier se renseigne au sujet du Fonds Air Bois.

Monsieur Mazoyer rappelle que les PPA permettent de s'appuyer sur des actions prévues dans des plans déjà existants comme les PCAET pour les mettre en valeur, et les compléter avec de nouvelles mesures.

Il rappelle également les cinq axes du plan d'actions du PPA, ainsi que les corrections qui seront effectuées suites aux remarques émises.

Monsieur De Hemmer précise qu'avant validation finale, les fiches actions détaillées seront à approfondir et à compléter notamment avec des éléments de calendrier. Les porteurs d'actions seront contactés individuellement suite au CLA pour compléter ces fiches actions.

Monsieur De Hemmer revient sur les actions nécessitant d'être affinées en particulier (agriculture, habitat/tertiaire avec Fonds Air Bois, industrie/énergie/déchets).

Monsieur Courty s'interroge sur les actions prévues dans la fiche industrie.

Monsieur De Hemmer précise qu'il peut s'agir d'audits ou de campagnes de contrôles définies par exemple pour l'industrie.

Monsieur Courty souligne que l'enjeu de la qualité de l'air en zone PPA est particulièrement pris en compte dans la programmation, et que cette priorité est reconduite depuis plusieurs années.

Madame Reurer rappelle qu'une première transmission des projets de fiches actions a déjà été réalisée suite aux fabriques des actions. Une nouvelle transmission aura lieu prochainement pour poursuivre de travail.

Monsieur Mazoyer rappelle que les PPA sont des plans vivants et qu'ils durent généralement 7 à 8 ans. Il souligne que le projet de plan actuel a une structure solide avec quelques approfondissements à effectuer sur certaines fiches. Il propose la validation de la structure globale et un engagement collectif à poursuivre le travail pour disposer des fiches actions finalisées à l'été 2026.

Madame Cornette cite une source permettant de connaître la quantité de pesticides achetés et demande s'il est possible que ces données soient prises en compte dans le PPA.

Monsieur Mazoyer indique que ces données concernent les achats, mais ne renseignent pas sur le lieu d'utilisation.

Madame Drab-Sommesous ajoute que des travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sont en cours, et que des mesures sur les pesticides sont réalisées dans chaque région par l'association agréée par l'État pour surveiller la qualité de l'air (AASQA). Elle précise également l'absence de seuil réglementaire sur les pesticides dans l'air. En matière de polluants issus de l'agriculture, l'ammoniac est le seul composé pour lequel il existe un objectif de baisse des émissions dans le PREPA (Plan de Réduction de la Pollution Atmosphérique).

Madame Bessaguet complète en précisant que les différents produits phytosanitaires ont des comportements et des mécanismes de fixation différents.

Concernant l'axe Habitat, monsieur Flahaut indique que l'ADEME et la Région Grand Est, dans le cadre du programme Climaxion, accompagnent les collectivités et associations dans leurs projets de rénovation durable des bâtiments, d'études territoriales ou encore d'installation en énergies renouvelables. Il précise le budget de ce fonds (800 000 euros au niveau national) et souligne que ces moyens peuvent être mobilisés dès à présent dans les zones rurales. Il invite les collectivités situées en territoire rural à se rapprocher des maisons de la Région.

Monsieur Philippe propose de procéder à la validation s'il n'y a pas d'autre question.

La structure du plan et les actions dans leur principe sont validées.

8- Rappel des objectifs du PPA

Madame Le Gall rappelle les objectifs du PPA et indique que la présentation comporte un état des lieux et montre comment modéliser ce PPA ainsi que son impact sur la qualité de l'air.

Elle présente les émissions des différents polluants. Les objectifs fixés par le SRADDET sont atteints pour le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les PM_{2,5} et les COVNM.

En revanche, les émissions d'ammoniac (dont le principal contributeur est le secteur de l'agriculture) sont en hausse de 12 % alors que l'objectif fixé est une baisse de 14 %.

Madame Le Gall présente ensuite les concentrations des différents polluants.

Monsieur Philippe évoque la hausse des concentrations sur l'A31 pour les PM₁₀ et demande s'il y a une explication au fait que ce soit la seule station concernée.

Madame Le Gall répond qu'il ne se dégage pas de tendance et que cette hausse peut être liée aux conditions météorologiques. Il n'y a pas d'inquiétude majeure sur ce point.

Madame Le Gall présente les conclusions de l'étude de modélisation « par abattement ». Cette étude indique qu'une part importante des polluants provient de l'extérieur du territoire PPA. Cependant, les pollutions émises localement, sur lesquelles il est possible d'agir, sont les principales contributrices des dépassements de seuils réglementaires et donc d'impacts sur la santé.

9- Modélisation des effets des actions du PPA

Madame Le Gall présente la méthodologie pour la construction du scénario et la modélisation de la qualité de l'air sur la zone du PPA.

Elle précise que la modélisation permettra d'évaluer les éventuelles baisses de concentrations et en conséquence le gain sur la santé. Cette modélisation permettra d'évaluer l'écart entre le scénario sans action et celui avec actions du plan, ce qui permettra d'évaluer le gain attribué au plan.

Elle ajoute que seules les actions avec un objectif quantifié par leurs porteurs peuvent être modélisées. Certaines actions ne sont pas quantifiables, notamment les actions de sensibilisation.

Madame Le Gall présente un focus sur le chauffage résidentiel au bois puis sur la rénovation thermique. La modélisation des effets des actions actuellement proposées, sur la base des objectifs chiffrés définis, montre qu'ils ne permettent pas d'atteindre les objectifs de réduction de pollution souhaités (en particulier ceux du plan bois et ceux du SRADDET).

Monsieur Mazoyer précise que les chiffres affichés en termes d'objectifs de remplacement pour chaque EPCI restent un ordre de grandeur et sont à combiner avec d'autres actions non chiffrées.

Monsieur Rogovitz précise que l'objectif affiché de 700 équipements remplacés pour Metz Métropole concerne une période de trois ans (2025-2027) et qu'il souhaite renouveler le Fonds Air Bois à compter de 2028.

Il précise également qu'il s'agit d'objectifs théoriques et qu'il est important de pouvoir convaincre sur le terrain les particuliers de remplacer leurs appareils peu performants.

Madame Cornette demande si ces chiffres sont transmis à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour le programme d'amélioration de l'habitat, et précise que la transmission de ces informations est très utile.

Monsieur Mazoyer répond que c'est a priori le cas dans le cadre de la rénovation de l'habitat dans les différents EPCI.

Monsieur Rogovitz souligne que les collectivités restent fortement dépendantes des politiques nationales pour l'adaptation locale (exemple de l'ANAH) qui sont très fluctuantes.

Monsieur Mazoyer répond que les dispositifs d'accompagnement pour la rénovation énergétique sont en train de se stabiliser.

Madame Le Gall présente ensuite des éléments relatifs au secteur routier et au secteur agricole, et insiste sur la nécessité de disposer du maximum d'éléments quantifiables pour pouvoir modéliser les actions du PPA.

Monsieur Densa indique que des chiffres pourraient être disponibles par le biais de l'enquête EMC2 Nord Lorrain réalisée.

Monsieur Mazoyer souligne l'importance de la modélisation pour la finalisation du PPA car elle reste une pièce nécessaire pour l'approbation du plan. Il précise que des gains importants ont déjà été réalisés, et que l'obtention de baisses complémentaires sera plus difficile.

10- Conclusion de la séance

Monsieur Philippe remercie tous les participants et rappelle qu'il conviendra de poursuivre et d'accentuer la mobilisation collective, afin de finaliser le plan d'actions et de permettre l'approbation du PPA révisé fin 2026.

Questions reçues après la réunion du comité local de l'air

Madame Muscat, coprésidente de Lorraine Nature Environnement, n'a pas pu participer au CLA le 27 janvier 2026 et a fait parvenir les questions suivantes :

1- La qualité de l'air à Metz est lourdement impactée par le trafic sur la A31 et l'ensemble des voies de circulation, il semble primordial de développer au maximum les transports

en commun, que ce soit à Metz ou dans plusieurs autres agglomérations, mais aussi entre la région messine, le Luxembourg et la Belgique,

2- A Metz, il y a aussi une pollution très certaine mais insuffisamment mesurée par l'incinérateur Haganis et la centrale à biomasse de l'UEM, quelles sont les mesures de surveillance permanentes prises, et la mesure des impacts sur la population aux environs de l'incinérateur ?

3- En Moselle Est, quelles mesures sont effectuées dans le cadre des pollutions industrielles (site Arkema notamment) ?

Concernant la première question, l'évolution du fret et du transport passager a déjà été abordée durant la séance (slide 38). De plus, d'autres actions favorisant les mobilités alternatives (transport en commun, mobilités douces) sont incluses dans le plan, bien que toutes ne fassent pas (encore) l'objet d'une quantification qui permette l'évaluation par modélisation.

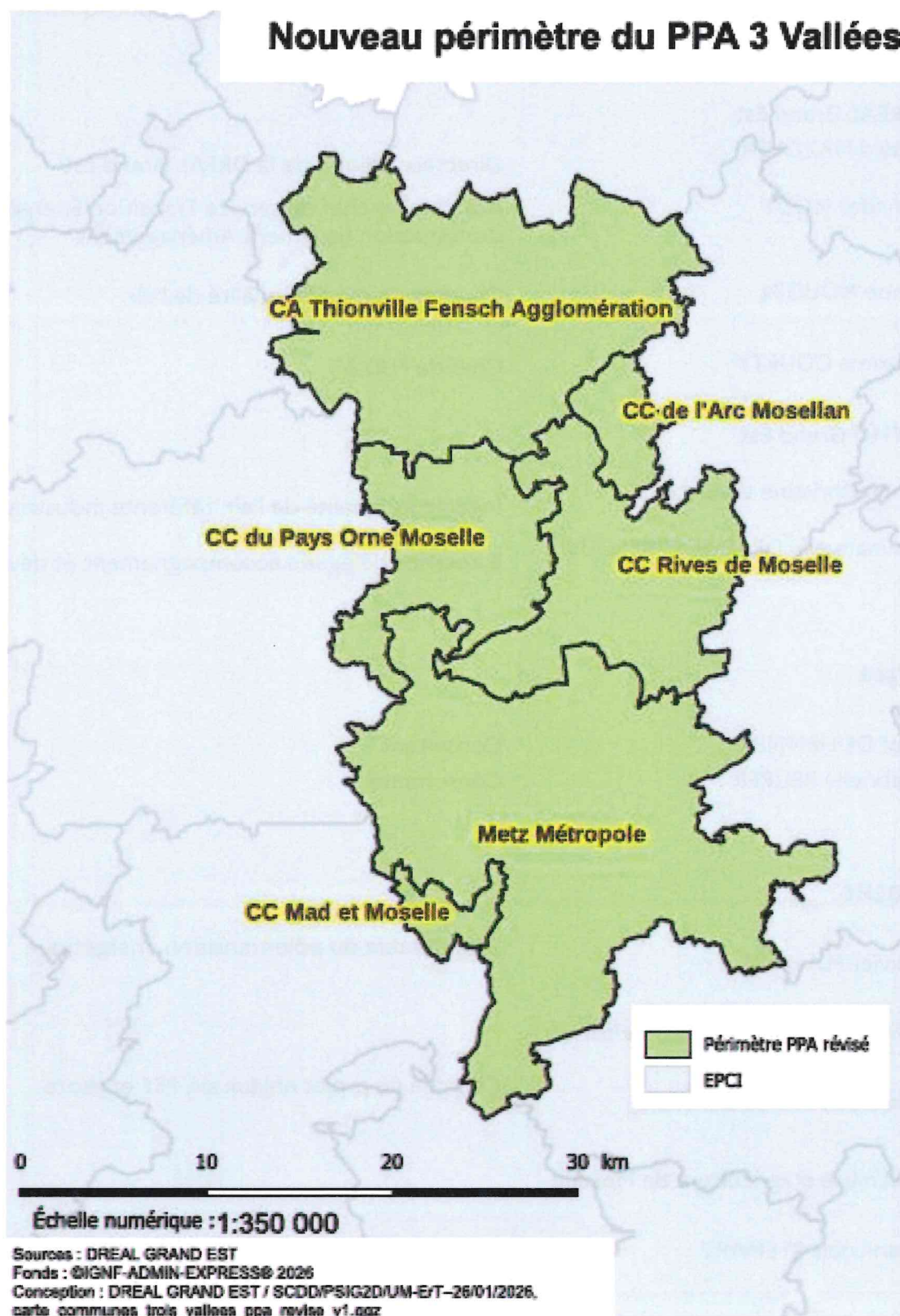
Concernant les questions 2 et 3, il convient de rappeler que les installations industrielles citées font l'objet d'une surveillance et de contrôles réguliers, dans le cadre des missions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Les installations industrielles sont notamment soumises à des obligations de contrôles réguliers de leurs rejets atmosphériques, en vue de vérifier le respect des seuils réglementaires qui leur sont applicables.

L'adjoint au directeur de la coordination
et de l'appui territorial



Jean-Marc Philippe

Annexe 1 : Carte du périmètre du PPA en cours de révision



Annexe 2 : Liste des personnes présentes au CLA de Metz du 27 janvier 2026

Préfecture de la Moselle

Jean-Marc PHILIPPE
Pauline FRANCOIS

Adjoint à la directrice de la DCAT
Cheffe du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

DREAL Grand Est

David MAZOYER

Directeur adjoint de la DREAL Grand Est

Jennifer MOUY

Adjointe au chef du service Transition Énergétique Climat
Construction Logement Aménagement

Anne MOUGIN

Chargée de mission qualité de l'air

Maxime COURTY

Chef de l'UD 57

ATMO Grand Est

Anne-Christine LE GALL

Ingénieure qualité de l'air, référente industrie et PPA

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS

Directrice déléguée accompagnement et développement

Algoé

Ivor DE HEMMER
Gabrielle REURER

Consultant
Consultante

ADEME

Olivier FLAHAUT

Responsable du pôle transition énergétique

Chambre régionale d'agriculture

Clotilde BESSAGUET (visio)

Chargée de projet enjeux air, PSE et azote

Chambre d'agriculture de Moselle

Jean-Louis STEMART

Vice-Président

Direction départementale des territoires de Moselle

Pauline VALANCE (visio) Cheffe unité Stratégies de l'Aménagement

ALEC du Pays Messin

Valentine ZEIMETH Chargée de Mission Fonds Air Bois de Metz Métropole

CCPOM

Sophie FABISZ (visio) Chargée de mission transition écologique

CCAM

Isabelle CORNETTE (visio) Vice-Présidente / Adjointe au Maire de Volstroff

CCRM

Audrey MOUGEOT (visio) Référente développement durable

Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération

Laura PONCELET (visio) Chargée de mission

Metz Métropole

Franck ROGOVITZ Chef de service Transition Énergétique et Économie Circulaire

Jean-Marie STOLL CODEV

Michel SANCHEZ CODEV

Cyrille DENSA (visio) Chargé d'études

Céline DANEL (visio) Chargée de mission

Mairie de Thionville

Christelle DABROWSKI (visio) Chargée de mission transition écologique

Conseil Départemental de la Moselle

Stefany GLANCHARD

Cheffe du service environnement et développement durable